

Arrêté portant sur la Gouvernance informatique neuchâteloise

Le Conseiller d'État chef du Département des Finances et de la Santé,

vu le rapport au Grand Conseil 15.054 sur l'informatique neuchâteloise ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et
de la santé,
arrête :

Article unique Monsieur Léonard Blatti, Neuchâtel, représentant du
Conseil d'administration du CIGES SA est désigné membre de l'organe de
Gouvernance de l'informatique neuchâteloise en remplacement de Monsieur
Julien Heider.

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1^{er} septembre 2019 jusqu'au
31 décembre 2021.

Neuchâtel, le 11 septembre 2019

Au nom du Conseil d'État:

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND